

Bernadette et Philippe Rossignol

L'ordre de Malte

dans la Caraïbe

Communication faite au
Centre d'Histoire & d'Études des Troupes d'Outre-Mer

Fréjus 29 septembre 2001



Merilia
Les îles de vos vacances

Gozo



Malte

2001

L'ordre de Malte dans la Caraïbe

*Bernadette et Philippe Rossignol
Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Plan de la communication

L'ordre de Malte

L'île Saint-Christophe et le début des Antilles françaises

Comment un chevalier de Malte s'intéressa aux Antilles

"La Nymphé Christophorine"

Quelques aspects de la personnalité du Commandeur

1651 : l'ordre de Malte achète Saint-Christophe

1665 : l'ordre de Malte revend Saint-Christophe

Inventaire des biens de l'ordre de Malte à St-Christophe en 1665

Les guerres aux Antilles au XVIIe siècle

Chronologie

Sources et bibliographie

Le Commandeur de Poincy, chevalier de l'ordre de Malte ! Voilà un personnage fascinant du début des Antilles françaises. Et avec lui nous passons de Malte, île de la Méditerranée, à Saint-Christophe, île des Antilles. Entre Méditerranée et Mer des Antilles, voilà un lien de plus. Mais il faut d'abord expliquer les termes que nous venons d'utiliser : commandeur, chevalier, ordre de Malte, début des Antilles françaises.

L'ordre de Malte

De nos jours certains connaissent les oeuvres de l'ordre de Malte et d'autres les beaux habits du même ordre ou la croix de Malte à huit pointes. Mais il faut rappeler que les chevaliers de Malte étaient à l'origine, au XIe siècle, les **hospitaliers de St-Jean de Jérusalem**; dès 1130 ils furent chargés par le Pape de défendre par les armes les chrétiens contre les infidèles; ensuite ils s'emparèrent d'Acre (1191) et l'évacuèrent un siècle plus tard pour se retirer à Chypre; en 1310 ils firent la conquête de Rhodes et on les appela **chevaliers de Rhodes**. En 1522 ils durent céder à l'armée de Soliman II. C'est en 1530 qu'ils furent installés à Malte par Charles Quint et devinrent les **chevaliers de Malte**; on continua cependant à les désigner sous le nom de **chevaliers (ou hospitaliers) de l'ordre de St-Jean de Jérusalem**.

Malte, c'est une île de la Méditerranée, au sud de la Sicile, dominée au fil des âges par tous les peuples de cette mer, Phéniciens, Grecs, Carthaginois, Romains, Vandales, Goths, Byzantins, Arabes, Normands, Espagnols enfin.

L'ordre resta à Malte plus de deux siècles et demi, jusqu'à la Révolution française : en 1798 il en fut expulsé par Bonaparte.

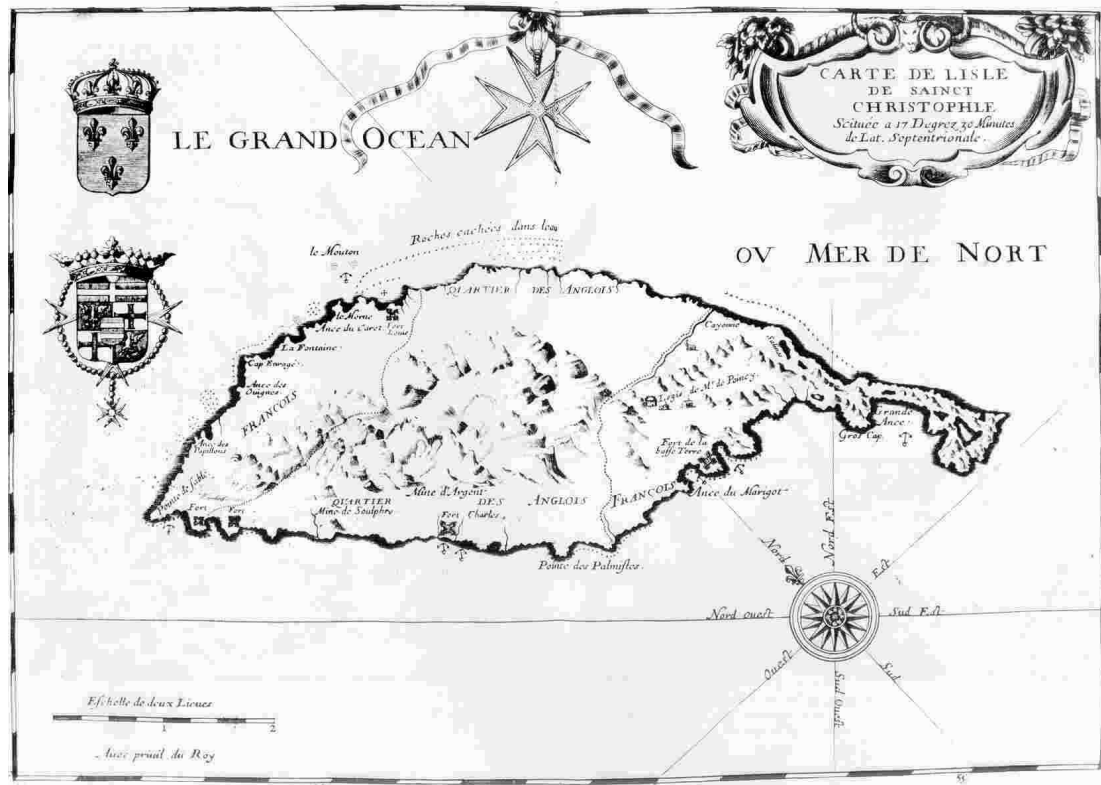
Ouvrons une parenthèse pour dire que, si on les confond parfois avec les **Templiers**, ordre fondé en 1118 en Palestine (et dont les membres prirent le nom de Templiers quand Baudouin II, roi de Jérusalem, les installa dans une maison près du Temple) et supprimé en 1312 par le Pape (donc bien avant la découverte de l'Amérique), c'est que les biens des Templiers furent alors donnés aux hospitaliers de St-Jean de Jérusalem (chevaliers de Malte), en particulier leurs commanderies, ce qui tripla le nombre de celles déjà possédées par Malte, et le Temple, à Paris, qui devint le siège du grand prieuré de France jusqu'à la Révolution. Les actes notariés où interviennent les chevaliers de Malte quand ils sont à Paris les disent "demeurant dans l'enclos et paroisse du Temple".

L'ordre de Malte était régi par un grand maître et divisé en huit "langues" ou nations, subdivisées en commanderies, prieurés et bailliages, à la tête desquels étaient un commandeur, un prieur, un bailli (du moins au plus important). En outre, la "langue de France" comprenait les grand-prieurés de France, de Champagne et d'Aquitaine mais il y avait aussi la langue de Provence, avec les grands-prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, et la langue d'Auvergne, avec le grand-prieuré du même nom. Parmi les chevaliers que nous allons évoquer ou citer, certains sont de la langue de France (Philippe de Lonvilliers Poincy en 1604, Jacques de Souvré en 1605, Charles Huault de Montmagny en 1622) et d'autres de celle de Provence (Charles de Sales en 1644, Claude de Roux de Saint-Laurens en 1641, Charles de Pechpeyroux-Comminges-Guitaud en 1669).

Les membres de l'ordre ajoutaient aux trois voeux monastiques de pauvreté, chasteté et obéissance celui d'assister à la messe tous les jours et de recevoir et défendre les pèlerins. Ils étaient divisés en trois classes, les nobles ou chevaliers qui portaient les armes, les prêtres et les frères servants.

C'est la première, celle des nobles portant armes, qui nous intéresse pour le commandeur de Poincy. L'habit était une robe noire, montrant la croix de Malte sur le côté gauche de la poitrine, avec cotte d'armes rouge en temps de guerre. Pour être chevalier de Malte, il fallait, en France, avoir huit quartiers de noblesse (c'est-à-dire que les huit arrière-grands-parents soient nobles), du moins en théorie...

L'île Saint-Christophe et le début des Antilles françaises



Carte de Saint Christophe

La première des Antilles françaises, St-Christophe (aujourd'hui St-Kitts) fut occupée officiellement en 1625, par le Normand d'Esnambuc. La Martinique et la Guadeloupe suivirent en 1635 mais St-Christophe resta le siège du gouvernement général des îles jusqu'à la période des Seigneurs-proprétaires (1650). Le siège du gouvernement général passa à la Martinique lors de la réunion à la Couronne en 1674.

Quand les Français de Pierre Belain d'Esnambuc arrivèrent à St-Christophe, ils y trouvèrent des Anglais et des Huguenots français déjà installés. C'est presque en même temps que les deux chefs, le Français d'Esnambuc et l'Anglais, Thomas Waernard, demandèrent et obtinrent l'aval de leurs pays respectifs. Ils se partagèrent l'île, par l'accord du 13 mai 1627 dit "du Figuier", parce qu'il fut scellé sous un grand figuier des Antilles qui servit de repère pour délimiter la frontière; c'est sans doute ce qu'on appelle aux Antilles "figuier maudit" parce que, quand il s'installe près d'une construction, il s'en empare et la détruit, comme on le voit dans nos Antilles pour des moulins à sucre abandonnés par exemple.

Ce partage laissa aux Anglais le centre de l'île et aux Français les deux extrêmes, la Pointe de Sable au nord-ouest et la Basse-Terre au sud-est. L'île, de 37 km de long et 11 de large (168 km²), ressemblant à une sardine, on pourrait dire que les Anglais en eurent le corps et les Français la tête et la queue !

La cohabitation entre Français et Anglais à St-Christophe ne fut pas toujours pacifique et les deux occupants participèrent aux guerres que leurs deux nations se faisaient en Europe.

A chaque changement de gouverneur, français ou anglais, on se réunissait pour ratifier et, éventuellement, redéfinir les termes du partage initial du Figuier du 13 mai 1627. On a ainsi de très nombreuses versions de ces accords et tout se passait à

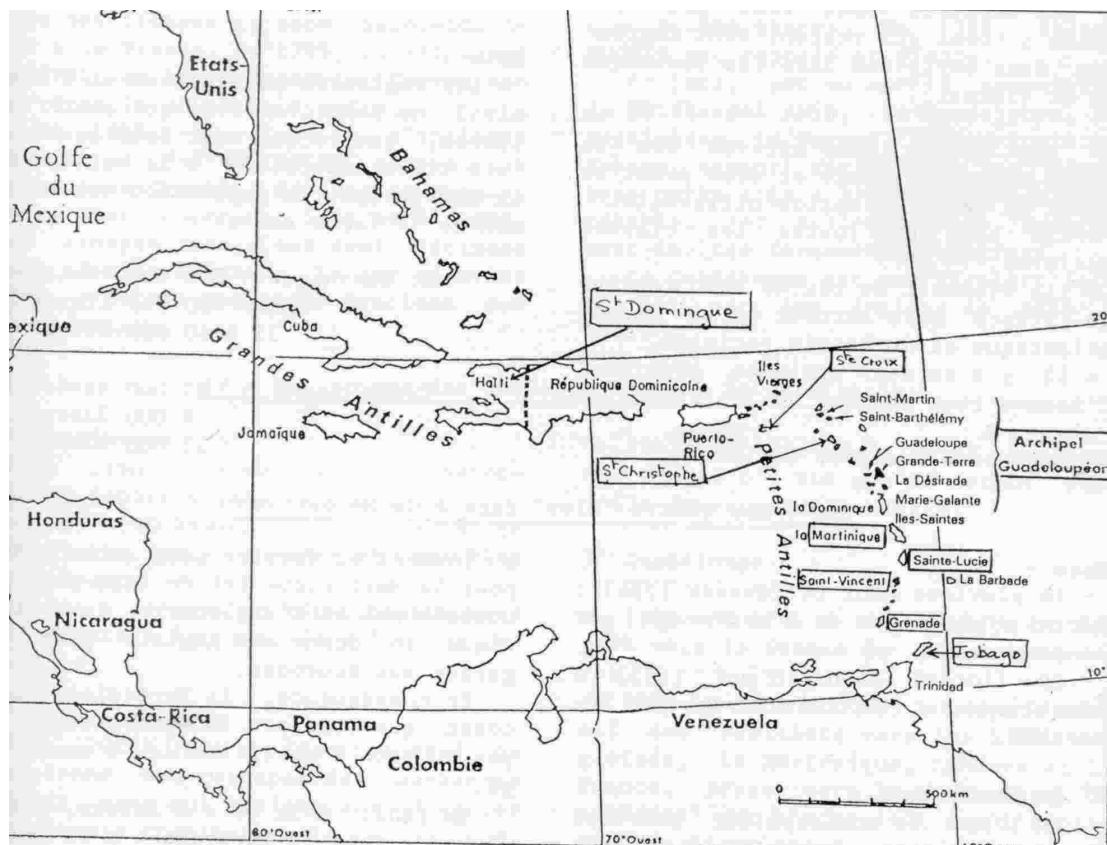
L'ordre de Malte dans la Caraïbe

peu près bien entre les deux nations qui, dans un si petit territoire, avaient intérêt à s'entendre. Quelques exemple d'articles de ces accords :

- "nulle médisance ne sera prononcée" de part et d'autre contre l'autre gouvernement;
- "les vieilles marques, séparations et partages de terre seront renouvelées";
- les Français auront la moitié des mines et soufrières (qui sont situées dans la partie anglaise) et les Anglais la moitié des salines (dans la partie française) et les grands chemins pour y aller seront communs aux deux nations, "à pied, à cheval ou en cabrouet";
- si quelque serviteur ou esclave se sauve de son maître et se retire dans l'autre nation et qu'il soit prouvé qu'il a été employé par un habitant ou envoyé hors de l'île, il y aura dommages et intérêt et amende.

Ce dernier article concerne les esclaves mais, surtout, les catholiques chez les Anglais protestants et les huguenots chez les Français catholiques. En fait, il y avait une certaine tolérance entre les deux nations et leurs religionnaires. Un mémoire de 1685 sur les Huguenots de l'Amérique dit que ceux de Saint-Christophe "se maintiennent dans leur créance par la communication qu'ils ont avec les Anglais". Par exemple, "la femme du sr de Salenave, lieutenant de roi de ladite île, qui est de cette religion, va au prêche en carosse chez les Anglais tous les dimanches avec plusieurs personnes." Il faut laisser faire car "il serait à craindre, si on défendait aux huguenots de l'île de Saint-Christophe d'aller au prêche chez les Anglais, qu'ils ne fissent al même défense aux Irlandais et Anglais catholiques de venir dans nos églises." On ne saurait mieux expliquer la situation !

St-Christophe fut gouvernée par quatre chevaliers de Malte successifs, de 1638 à 1690, soit un demi-siècle, et même propriété de l'ordre de Malte de 1651 à 1664.



Carte des Antilles françaises

Comment un chevalier de Malte s'intéressa aux Antilles

Quand d'Esambuc mourut, il fallut songer à le remplacer. Le chroniqueur des Antilles, le R.P. Du Tertre, qui a eu accès aux documents et connu les protagonistes, raconte que René de Bethoulat écuyer, seigneur de La Grange Fourmenteau (connu aussi sous le nom de La Grange Fromenteau), d'une famille noble de Champagne, fut pressenti mais ne pouvait supporter la charge financière considérable que cela représentait. Il voulut emprunter au chevalier de Poincy, rencontré à Brest, qui était de la Province de France dont le grand prieur, Amador de La Porte, se trouvait précisément être le protecteur de La Grange Fourmenteau... tout cela n'était probablement pas une coïncidence et l'ordre de Malte s'est peut-être servi de La Grange Fourmenteau ! Quoi qu'il en soit, c'est finalement à Poincy que, le 6 janvier 1638, les Associés de la Compagnie attribuent la charge de capitaine général de Saint-Christophe tandis que La Grange Fourmenteau a celle de lieutenant général. Richelieu fait de plus obtenir à Poincy la charge de "Gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté pour toutes les isles de l'Amérique", pour trois ans.

Philippe de Lonvilliers de Poincy, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, était chef d'escadre des vaisseaux en Bretagne (ce qui explique sa présence à Brest où La Grange Fourmenteau alla le trouver). Il était d'une famille d'ancienne chevalerie. Le fief de Lonvilliers, celui de ses ancêtres, était au comté de Ponthieu et le fief de Poincy, dans la Brie champenoise, au sud de Meaux, était dans sa famille depuis son grand-père. Né en 1584, il avait été reçu chevalier à Malte à 20 ans. Comme le voulaient les institutions de l'ordre, il était parti pour cinq années de présence effective à Malte, pendant lesquelles il avait effectué ses quatre "caravanes", de six mois chacune, c'est-à-dire des expéditions militaires, essentiellement maritimes, contre les Infidèles.

En 1629, le chevalier de Poincy devient commandeur, de la commanderie d'Oisemont (au bailliage d'Abbeville en Picardie, dans la Somme), commanderie qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1660 mais où il n'a pratiquement pas résidé et qu'il aurait laissé péricliter. Vers 1640, il obtient aussi la commanderie de Coulours (au bailliage de Sens en Bourgogne, dans l'Yonne, à la limite de l'Aube). Il utilisa les revenus de ces deux commanderies, qui faisaient autrefois partie de celles de l'ordre du Temple, pour payer ses lourdes dépenses dans les Antilles.

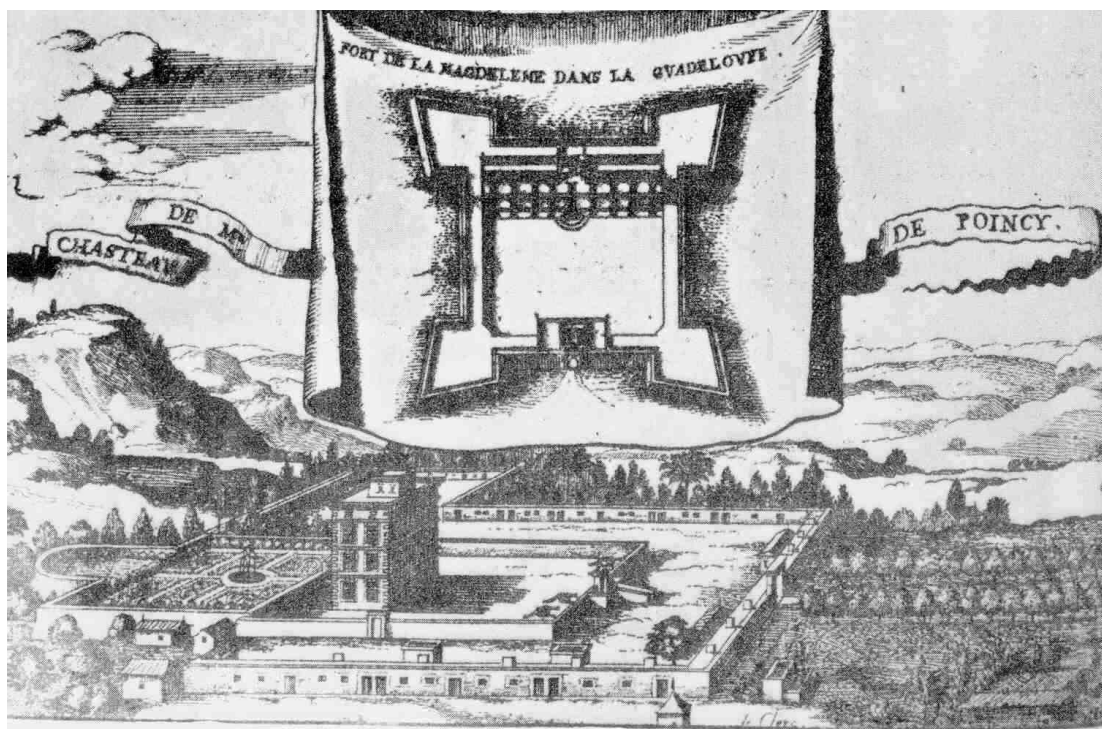
Le 4 mai 1622, Louis roi de France et de Navarre, "ayant résolu d'armer plusieurs vaisseaux en nos côtes de Bretagne pour nous opposer aux courses des Rochelois et autres de nos sujets qui adhèrent à la rébellion", donne "la charge et conduite de tous ces vaisseaux" à un chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et, en son absence, au chevalier de Rasily et, "bien assuré de la valeur et sage conduite" du chevalier de Poincy, lui confie "le commandement particulier des vaisseaux Le Sauveur de Roscoff et le Saint-Antoine de Morlaix, qui sont de ladite flotte".

Le temps passant, il devint, comme nous l'avons dit, vice-amiral, chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne, et quand, le 6 janvier 1638, il reçoit la commission de capitaine général de l'île St-Christophe, le Roi lui écrit que c'est "pour les preuves que vous avez rendues de votre courage, sage conduite, expérience et fidélité au service de sa Majesté tant sur mer que sur terre en plusieurs occasions très considérables, notamment l'année passée à la reprise des îles Ste-Marguerite et St-

Honorat où vous étiez chef d'escadre" (il s'agit de la reprise des îles de Lérins sur les Espagnols le 30 mai 1637, pendant la guerre de Trente ans : de la Méditerranée, pas très loin de Fréjus, Poincy va donc passer aux Antilles...). Richelieu, le mois suivant, le fit nommer "lieutenant général de sa Majesté pendant trois ans sur toutes les îles concédées à la compagnie".

Il avait donc 54 ans quand il partit pour Saint-Christophe, de Dieppe, le 12 janvier 1639 (La Grange Fourmenteau était déjà parti, de La Rochelle, en avril 1638, préparer son arrivée). Il emmenait une escorte de 24 gardes, de nombreux soldats et ouvriers et plusieurs gentilshommes, parents et voisins de la Brie, les futurs "Seigneurs de Saint-Christophe", son neveu Robert de Lonvilliers et la famille de sa soeur, les des Vergers de Sannois (dont une descendante sera l'impératrice Joséphine).

Les premières années du Commandeur à Saint-Christophe "La Nympe Christophorine"



Chateau de Mr de Poincy

A Saint-Christophe, les relations s'enveniment très vite avec La Grange Fromenteau, arrivé avant lui et qui se croyait le chef réel, et la femme de celui-ci, laquelle insinue que, malgré son voeu de célibat, le chevalier de Malte a un sérail. Un libelle circule, intitulé "Prosopopée de la Nympe Christophorine", qui le met en cause ainsi que cinq ou six filles ou femmes de l'île, dont la "fille parfaitement belle et très capable d'inspirer de l'amour" du sieur Belletête, que Poincy avait fait retirer de la maison de son père sous prétexte que ce dernier était un ivrogne et un débauché. Poincy finit par faire arrêter et renvoyer en France en 1640 son second et sa famille. Il y eut procès (120 pièces le concernent dans l'inventaire après le décès de Poincy), où intervint l'ordre de Malte pour éviter que les commanderies de Poincy en France ne soient saisies, et l'affaire n'était pas encore résolue après la mort des protagonistes, en 1664.

Quelques aspects de la personnalité du Commandeur

Nous ne reprendrons pas l'action politique et militaire du commandeur de Poincy car ce serait trop long et chacun peut la trouver chez les chroniqueurs Du Tertre ou Labat. Nous évoquerons seulement quelques aspects de sa personnalité.

Comme chevalier de Malte, il avait prononcé trois voeux :

- voeu de pauvreté ? Sa richesse et son goût du luxe étaient connus. Poincy vit avec faste, nous le verrons. Dès mars 1639, à son arrivée dans l'île, il achète pour 110.000 livres de pétun l'habitation "La Grande Montagne" et, jusqu'en 1644, des habitations voisines et il y fait construire sa résidence, le Château de la Montagne (dont il reste des ruines imposantes).

- voeu de chasteté ? L'affaire de la "Nymphé Christophorine" était peut-être une calomnie.

- voeu d'obéissance ? Certainement pas à la Compagnie ni au Roi, quand, en 1645, Patrocles de Thoisy fut envoyé comme capitaine général des îles au lieu de renouveler la commission de Poincy, et malgré deux lettres de cachet du roi lui commandant de rentrer en France, "le commandeur de Poincy, drapé dans sa dignité et dans sa cape d'écarlate, proclamait haut et fort que nul ne le délogerait de Saint-Christophe", comme l'écrit avec tant de force évocatrice *Marie-Reine de Jaham*.

Très autoritaire (certains le disent seulement "énergique"), il usait de violence, dans sa sévérité pour réprimer par la crainte et la force, allant jusqu'à des exécutions sommaires, tout mouvement de sédition.

Il était très conscient de sa valeur et de la valeur de son action aux Antilles et on pourrait penser que c'est pour cela que, nous venons de la voir, il se refusa à reconnaître l'autorité de Patrocles de Thoisy, envoyé par la Compagnie en 1645 pour lui succéder. Mais c'est aussi parce que la Compagnie lui devait beaucoup d'argent et que lui-même avait contracté beaucoup de dettes.

C'était un catholique convaincu (fervent ? nous n'en savons rien mais il commençait toutes ses journées par la messe dite dans sa chapelle par son chapelain particulier) ce qui ne l'a pas empêché de composer avec les Huguenots, nombreux aux Antilles et, en particulier, de choisir le chef de ceux de Saint-Christophe, Levasseur, présent dans l'île avant Belain d'Esnambuc, pour faire la conquête de l'île de la Tortue, futur repaire de flibustiers. Mais en fait, c'était peut-être pour se débarrasser de lui ?

Il avait le sens de ses responsabilités vis-à-vis de sa famille, de son ordre et de l'île de celui-ci. Mais il savait aussi utiliser à son profit l'une et l'autre. Nous allons voir comment il profita de l'Ordre. Quant à sa famille, il emmène avec lui ses neveux Lonvilliers et Desvergers et veille à les établir : parlerait-on de népotisme quand il fait nommer son neveu Robert de Lonvilliers gouverneur pour le roi dans les îles de St-Christophe et St-Martin en 1646, lui-même restant gouverneur général des îles ? Robert était plutôt en fait son prête-nom ou son homme de paille. Outre sa famille, on retrouve à Saint-Christophe non seulement d'autres chevaliers de l'ordre, dont deux lui succéderont, de Sales et St-Laurens, mais aussi quelques Maltais. Il aurait voulu en faire venir plusieurs mais l'Ordre le lui a refusé.

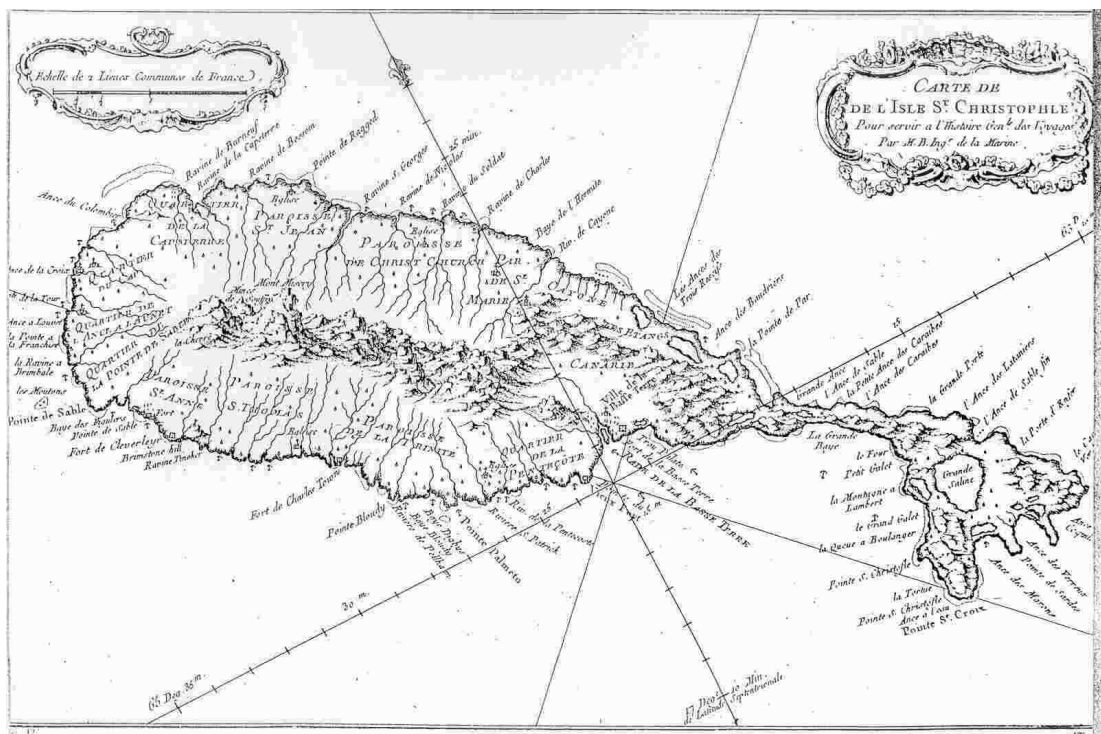
C'était un bon administrateur de son île, que les habitants appréciaient, du moins dans les premières années comme on le voit quand ils le soutiennent face à Thoisy, et cela, malgré sa violence et sa cupidité, pour la bonne police et la sécurité qu'il assurait, la construction et l'entretien des chemins, l'établissement d'un hôpital et

de trois églises, alors que la Compagnie les exploitait sans les aider en rien de ce à quoi elle s'était engagée.

C'est donc un personnage double, ambigu, de sorte que certains ne voient que ses qualités et d'autres que ses défauts, aussi grands les uns que les autres; de toutes façons, un personnage extraordinaire, au sens premier du terme.

Au fil des années (il mourut à Saint-Christophe en 1660, à 77 ans), si Poincy devint grand croix et bailli, l'Histoire continue à le désigner comme "le Commandeur" et beaucoup de documents comme "Monsieur le Général" (gouverneur général des îles).

1651 : l'ordre de Malte achète Saint-Christophe



Carte de Saint Christophe

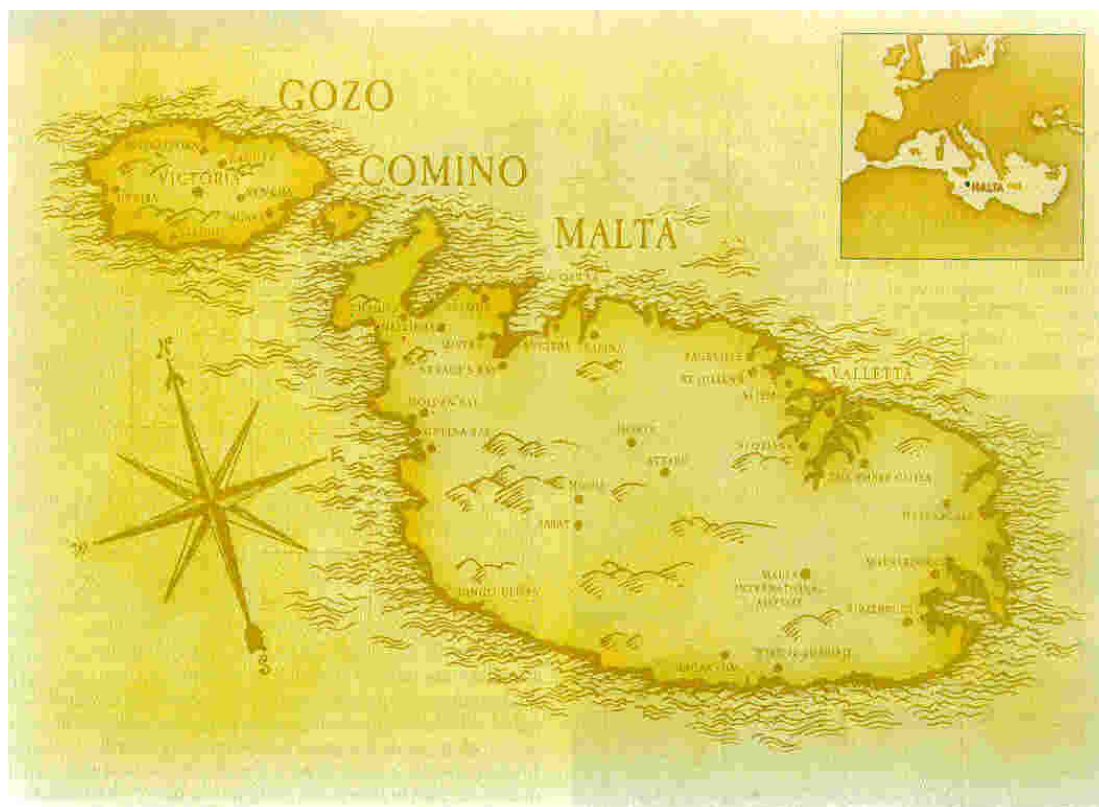
En 1651, ces Messieurs de la Compagnie des Isles de l'Amérique, "pour assoupir les différends qu'ils ont avec M. le Commandeur de Poincy" et "pour non jouissance qu'ils ont des îles et des droits qu'ils avaient accoutumés de s'y recevoir avant que ledit sr de Poincy y commendât" et parce que la Compagnie "est beaucoup engagée envers plusieurs particuliers à qui elle a emprunté des sommes et deniers assez notables qui courent à gros intérêts", déclarent que la Compagnie "ne peut se libérer qu'en vendant quelques îles". En fait, elle va tout vendre, et d'abord la Guadeloupe et ses dépendances à Boisseret et Houel (60.000lt), puis la Martinique, avec la Grenade, les Grenadines et Sainte-Lucie (60.000lt) à Jacques Dyel sr du Parquet. Enfin, sur "propositions qu'a faites M. le bailli de Souvré, ambassadeur de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, que si on lui veut vendre et céder les droits appartenant à la Compagnie dans toutes les îles à eux concédées par Sa Majesté pour en jouir tout aussi qu'ils en jouissent" (à la réserve des îles déjà vendues), alors l'Ordre acquittera la Compagnie de toutes les dettes d'appointements des officiers de l'île et

L'ordre de Malte dans la Caraïbe

demandes de Poincy et en outre paiera "six vingt mille livres" (120.000lt), partie comptant et partie par termes jusqu'en 1654. Remarquons au passage que Jacques de Souvré était entré comme chevalier de Malte au grand prieuré de France en 1605, un an après Poincy : tous deux étaient donc, pourrait-on dire, "compagnons d'armes", ce qui a dû faciliter les choses pour convaincre le grand maître de l'Ordre ! L'enquête préalable à l'achat de l'île a été faite par Charles Huault de Montmagny, chevalier de Malte, qui avait été premier gouverneur de la Nouvelle-France et que l'Ordre avait envoyé à St-Christophe à cet effet. Renvoyé dans l'île après l'achat pour veiller aux intérêts de l'ordre face à Poincy, il y mourut (il en mourut ?) en 1657.

En mars 1653, le Roi ratifie la vente en accordant la concession des îles St-Christophe et Ste-Croix à l'ordre de St-Jean de Jérusalem, car il "s'est montré si utile à l'église pour ses services et sa continuelle résistance aux entreprises des Mahométans ennemis de la foi, dont les victoires fréquentes qu'il a remportées sur eux en temps de combat sont des marques certaines, esquels grand nombre de chevaliers ont épanché leur sang et prodigué leur vie pour le salut commun, et les hôpitaux ont été si dignement et charitablement administrés par iceluy depuis son institution, qu'ils seraient utile qu'il eut son siège non seulement en l'île de Malte mais aussi en d'autres et plusieurs endroits, afin que ce fussent autant de station, forteresse et remparts pour la chrétienté et d'asile aux fidèles". En outre, "le sieur bailly de Poincy, grand croix dudit ordre", y a fait tant de dépenses, "ayant employé pour cet effet le revenu de plusieurs années de deux des plus belles commanderies dudit ordre desquelles il jouissait en France, lesquels domaines par droit de pécule appartiennent à son ordre", qu'il est normal que ces îles appartiennent désormais à l'ordre.

On voit donc là que l'ordre, prétexte ou non à l'achat, envisageait peut-être de faire de St-Christophe un second Malte !



Carte de Malte

Il est d'ailleurs amusant de constater que l'île de Malte, au sud de la Sicile, ressemble un peu, par sa forme, à celle de Saint-Christophe, tout en étant plus grande (250 km² et 168 km²).

1665 : l'ordre de Malte revend Saint-Christophe

Mais le temps passe, les hommes et les situations changent : Poincy est mort depuis près de cinq ans; il a fait beaucoup de dépenses et accumulé des dettes. Près de quinze ans après l'achat de St-Christophe, l'ordre a d'autres soucis que cette terre lointaine et d'ailleurs la Couronne veut récupérer les îles en les rachetant aux Seigneurs-propriétaires; aussi le grand-maître ne se fait pas trop tirer l'oreille pour revendre St-Christophe (500.000 livres), mais en y laissant un autre chevalier de Malte comme gouverneur, **Charles de Sales**, lequel d'ailleurs avait été envoyé par l'ordre auprès de Poincy en 1657, à la mort du chevalier de Montmagny, et avait succédé à Poincy en 1660. Son successeur à sa mort en 1666, Claude de Roux **chevalier de Saint-Laurens**, est aussi un chevalier de Malte et le dernier gouverneur de St-Christophe en 1689-90, Charles de Psychpeyroux-Comminges, **chevalier de Guitaud**. Malte est donc restée indirectement présente à St-Christophe jusqu'à la fin de la période française de l'île. On trouve aussi des chevaliers de Malte dans d'autres îles mais les évoquer nous entraînerait trop loin.

Inventaire des biens de l'ordre de Malte à St-Christophe en 1665

La nouvelle compagnie, celle des Indes occidentales fait un inventaire précis des biens de Malte dans l'île; du 7 décembre 1665 au 20 janvier 1666. Il reprend, en le mettant à jour, l'inventaire qu'avait fait faire l'ordre au décès de Poincy en 1660 puisque, selon la règle, l'Ordre a la "dépouille" des chevaliers décédés (80% de ses biens). Qu'ils en soient bénis tous deux, l'ordre de Malte et la Compagnie, car on a conservé ces deux précieux inventaires dont le second couvre 113 pages,

113 pages... nous vous en ferons grâce ! Mais nous allons relever des éléments significatifs de notre sujet.

Le "château de la Grande Montagne de la Basse-Terre" est bâti en briques et pierres sur trois étages, alors que la plupart des "cases", c'est-à-dire des maisons d'habitation, sont sur un seul plan, et en bois. On y dénombre huit chambres et salles, toutes meublées bien sûr et avec plusieurs tableaux (sujets religieux; cartes marines et vue d'Amsterdam, portraits), une chapelle et des dépendances diverses.

Dans le corps de garde et dans l'arsenal, 51 fusils, 2 hallebardes, 2 pertuisanes, 1 tambour, 23 bandoulières, 3 quintaux de mèches, 1/4 de poudre fine, "une quantité de vieux canons à fusils et à mouquetons", 200 livres de plomb et balles, 42 boulets de canon de divers calibres.

Dans la grande armoire d'un "cabinet proche de la chambre du commun", tout ce qu'il faut pour habiller domestiques et esclaves : 26 chemises de grosse toile blanche pour les domestiques et 10 de toile de Hollande, neuves; 6 coiffes de toile fine et 6 paires de manchettes garnies de dentelles; 8 paires de bas de toile fine dont une à dentelles et 189 paires de bas de toile grossière pour les serviteurs; 239 paires de souliers français, pour les hommes, et 132 flamands, pour les femmes; deux parasols, un roussi et un de damas à fleurs rouges; 39 échevaux de fil à Retz et 13 de fil blanc; sept "bâtons de

bois servant de cannes", dont la description est très précise (4 couverts de caret, c'est-à-dire d'écaille de tortue, et garnis d'or ou d'argent, dont un avec les armes de M. le bailly de Poincy); 32 "lits de coton de sauvages" (autrement dit, des hamacs). Et encore des plats et assiettes d'étain, des chasubles et bannières d'église, du cuir pour faire des semelles, des peaux, arçons, couteaux, petits miroirs, etc.

On a encore, comme dans tant de gros inventaires d'habitations antillaises, les sucreries, vinaigreries, raffineries, basse-cour, avec le nombre de leurs esclaves, leurs bestiaux, et les boutiques du chirurgien, du maréchal, du menuisier, de l'armurier, du chaudronnier et tous les outils de chaque métier.

Pour en arriver à ce qui concerne plus personnellement le Commandeur, on peut ouvrir sa "grande armoire fermant à clef" et y trouver des aunes de velours bleu pâle ou cramoisi, de drap de Hollande, gris blanc ou "escarlatte", de taffetas blanc ou incarnat, de damas et de franges de soie rouge cramoisi ainsi que des écheveaux de soie de la même couleur, des cordons d'or et d'argent, cinq paires de gants de chamois, "un juste au corps avec son manchon de satin blanc à fleurs d'or, doublé d'ouate et d'un petit taffetas incarnat" ou "un baudrier en broderie or et argent", etc.

Mais ce qui est impressionnant, c'est la bibliothèque. L'énumération des livres couvre huit pages; on imagine très bien qu'on les a pris les uns à côté des autres et qu'il n'y avait guère d'ordre mais on devine à travers eux les goûts et connaissances du Commandeur : un "attelas" (sic, atlas) en trois tomes couverts de maroquin doré; de nombreux livres d'histoire (histoire de l'ordre de Malte, de la Compagnie de Jésus, "de l'ordre de San Yago", c'est-à-dire l'ordre espagnol de Saint-Jacques, comme histoire des Antilles, de Madagascar, de la Nouvelle-France, de la Chine); des récits de voyage, en Italie, en Turquie; des livres religieux (Evangiles et Epîtres, L'introduction à la vie dévote, L'Imitation de Jésus-Christ, Le chevalier chrétien, Méditation de la Passion); des livres de politique (Conférences et alliances entre la Couronne de France et les princes et états étrangers, Code du roi Henri III, écrits de Richelieu); La science universelle de Sorel en trois tomes et autres livres de diverses sciences et arts (arithmétique d'arpentage, plans et figures, dessin, médecine, algèbre, agriculture, navigation, fauconnerie, jeu d'échecs); des livres sur l'art de la guerre et les fortifications; des livres de Plutarque (La vie des hommes illustres), de Sénèque; la Diane de Montemayor, roman pastoral espagnol, premier du genre en Europe; plusieurs livres de "Rémond de Lulle", le prolifique théologien mystique du XIII^e siècle originaire des Baléares; des livres en latin, espagnol, italien, flamand, anglais.

Voilà bien la bibliothèque d'un religieux, d'un érudit, d'un homme d'état, d'un curieux de tout, de quelqu'un qui doit faire face à toute situation, dans une île éloignée de toute aide directe et au croisement de bateaux de plusieurs nations européennes. Mais qu'est donc devenue la bibliothèque du château de la Montagne à la prise de l'île par les Anglais en 1690 ?

Les guerres aux Antilles au XVII^e siècle

Nous avons dit plus haut que nous ne parlerions pas de l'action politique et militaire de Poincy. Il faut cependant, dans le cadre où nous sommes, dire un mot de ce qu'étaient les relations entre les Français et les Anglais qui se partageaient Saint-Christophe et de ce qu'était l'armée à Saint-Christophe à l'époque des chevaliers de Malte, c'est-à-dire au XVII^e siècle, pendant presque toute sa période française.

La cohabitation entre Français et Anglais à St-Christophe ne fut pas toujours paisible; d'autre part les deux occupants participèrent aux guerres que leurs deux nations se faisaient en Europe.

En ce qui concerne les troupes, tout d'abord, ce n'est pas l'armée de terre qui est en garnison aux Antilles mais les troupes de marine. En outre il faut rappeler que les chevaliers de Malte eux-mêmes faisaient la guerre de course sur mer, contre les "Infidèles", comme on disait alors. C'est donc le cas des quatre gouverneurs chevaliers de Malte. Poincy avait même été chef d'escadre et Guitaud capitaine de vaisseau dans la marine du roi de France.

C'est en 1672 qu'on fit passer aux îles, pour leur défense, six compagnies (portées à huit en 1680) de troupes détachées de la marine.

Outre les troupes réglées, qui étaient donc les troupes de la Marine, il y avait les milices. Quand on parle d'un "capitaine" ou d'un "lieutenant" aux Antilles sous l'Ancien régime, il faut donc toujours vérifier s'il s'agit des troupes de Marine, en général des hommes venus de France, ou des milices, constituées de créoles. En cas de guerre, troupes et milices combattaient, sous les ordres du gouverneur. Il semble que les premières milices des Antilles aient été créées précisément par Poincy (12 compagnies de 200 hommes chacune en 1639).

Les guerres des Antilles étaient la conséquence de celles déclenchées en Europe, avec un temps de décalage dû à la distance. Ainsi le 5 novembre 1640, Poincy écrit à la Compagnie et fait part des inquiétudes du gouverneur anglais "pour la guerre d'Écosse et d'Angleterre et l'appréhension de la rupture avec la France". Si c'est le cas, "je supplie la Compagnie qu'elle me fasse avertir de bonne heure et me mande là-dessus les volontés de Sa Majesté et de son Éminence." L'ennemi, aux Antilles, c'est toujours l'Anglais mais cette fois, pour la guerre de Trente ans (contre l'Espagne et l'Allemagne), ce seront de vaines inquiétudes à Saint-Christophe.

En revanche, le 22 avril 1666, c'est pendant un combat entre les Français et les Anglais, épisode christophorin de la guerre déclarée le 26 janvier par la France à l'Angleterre et qui vit la première défaite anglaise dans les Antilles, que le chevalier de Sales fut tué et remplacé par le chevalier de Saint-Laurens. On a de ce combat des récits très détaillés des chroniqueurs Du Tertre, Labat, etc. Les gouverneurs anglais de St-Christophe et celui de St-Eustache, venu l'appuyer, périrent à leur tour au combat.

Mais, quand des îles avaient été conquises, il fallait parfois les rendre en conséquence de traités de paix signés bien loin de là. C'est ainsi que le traité de Breda, en 1667, rendit aux Anglais leur partie de l'île ainsi que Montserrat. Les Anglais qui, avant de quitter l'île, avaient vendu à des Français, devant notaire, leurs habitations revinrent et les récupérèrent sans problème. On conserve aux Archives la liste de tous les contrats.

En 1690, par contre, lors de la guerre suivante (guerre de la Ligue d'Augsbourg), quand ce fut la victoire anglaise, les Anglais expulsèrent tous les Français de l'île, en séparant les familles pour qu'ils ne reviennent pas, ce qui fut le cas puisque, quand la France récupéra l'île au traité de Ryswyck en 1697, très peu revinrent et à la guerre suivante, en 1702 (guerre de Succession d'Espagne), les Français furent rapidement vaincus et quittèrent définitivement St-Christophe.

En fait, tant les troupes de marine que, surtout, les milices manquaient

dramatiquement d'armes. Le 13 janvier 1689, le ministre de la Marine rappelle au chevalier de Saint-Laurens, qui est depuis 1683 lieutenant de roi au gouvernement de toutes les îles, que le Roi a déclaré la guerre aux Hollandais et ajoute qu'il écrit à M. Bégon (l'intendant des îles, en poste à la Martinique qui était devenu le siège du gouvernement général des îles en 1674) de lui envoyer les 150 mousquets qu'il demande pour la garnison et les cinq milliers de poudre avec des balles et de la mèche. A l'égard des 200 mousquets et 100 fusils qu'il demande pour les milices, Sa Majesté veut bien mais les habitants à qui ils sont destinés doivent les payer. Et il ajoute "Je suis surpris, vu le grand nombre de vaisseaux marchands qui ont été aux îles les trois ou quatre dernières années, qui ont dû porter chacun six fusils, qu'il en manque une si grande quantité." Il faut que les gouverneurs veillent à ce que ces armes restent dans les îles... En outre Saint-Laurens demandait 500 livres de poudre fine par an pour exercer soldats et habitants; "Sa Majesté trouve que la consommation est un peu forte"; elle l'accorde cependant pour exercer les soldats mais, pour les habitants, il faut en donner peu et rarement.

Voilà la grande ambiguïté de la défense des îles, qui va perdurer : les troupes réglées ne sont pas assez nombreuses et les milices formées par les habitants sont indispensables. La charge est lourde pour les commandants de milice et les volontaires ne se bousculent pas car ils en sont de leur poche, cette charge étant loin d'être honorifique.

Les administrateurs, qui sont sur place, comprennent bien tout cela mais le gouvernement, à Versailles, considère que ces milices coûtent trop cher et doivent se débrouiller seules.

Entre la Métropole et les Antilles, entre le pouvoir, à St-Germain en Laye, Versailles ou Paris, et les administrateurs dans les îles, c'est une vieille histoire d'amour, sûrement, mais aussi de méfiance et d'incompréhension réciproques...

Chronologie

1625	installation des Français à St-Christophe avec Pierre Belain d'Esnambuc, capitaine flibustier normand
octobre 1626	Compagnie de St-Christophe
Compagnie des îles d'Amérique	
12 février 1635	Compagnie des îles d'Amérique
28 juin 1635	L'Olive et Duplessis prennent possession de la Guadeloupe
septembre 1635	d'Esnambuc prend possession de la Martinique
fin juillet 1637	mort de Belain d'Esnambuc; son neveu Jacques Dyel du Parquet nommé lieutenant général de la Martinique
6 janvier 1638	la Compagnie nomme Philippe Lonvilliers de Poincy , chevalier de Malte, capitaine général à St-Christophe et La Grange Fourmenteau lieutenant général
14 février 1638	à la demande de Richelieu, le Roi confie à Poincy pour trois ans la charge de "gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté sur toutes les îles de l'Amérique".
12 janvier 1639	Poincy part de Dieppe; un mois plus tard, il débarque en

L'ordre de Malte dans la Caraïbe

Martinique puis en Guadeloupe, où il assure son autorité, et arrive enfin à St-Christophe.

- août **1640** Poincy envoie le protestant **Le Vasseur** prendre **la Tortue**
- 1642 le Roi, à la demande de la Compagnie, renouvelle pour 3 ans la commission de Poincy de capitaine général à St-Christophe
- 1645 Les Directeurs de la Compagnie ne veulent pas renouveler la commission de capitaine général de St-Christophe de Poincy et nomment Noël de Patrocles de Thoisy gouverneur général des îles. Poincy refuse de le reconnaître.
- 1646 installation des Français venus de St-Christophe à **St-Martin**, partagée avec les Hollandais
- La Compagnie des Isles de l'Amérique, ruinée et sans autorité, décide de vendre les îles.

Les Seigneurs propriétaires :

- 4 septembre 1649 Houel et son beau-frère Boisseret achètent la Guadeloupe et ses dépendances
- 26 septembre 1650 Dyel du Parquet achète la Martinique, Ste-Lucie, la Grenade et les Grenadines
- 1650 des Français de St-Christophe s'installent à **St-Barthélemy** et **Ste-Croix**
- 25 mai **1651** **le Grand Maître de Malte achète St-Christophe, Ste-Croix, St-Martin et St-Barthélemy** : le Commandeur de Poincy en a le commandement, qu'il garde jusqu'à sa mort le 11 avril 1660
- 11 avril 1660 Le **Commandeur Charles de Sales** (chevalier de Malte neveu de Saint François de Sales), lui succède comme lieutenant général et gouverneur de St-Christophe.

Compagnie des Indes occidentales

- mai **1664** retour des îles sous l'autorité du Roi : **Compagnie des Indes occidentales**; le gouvernement général des îles passe de St-Christophe à la Martinique.
- 1665** **l'ordre de Malte cède St-Christophe à la Compagnie**
- février 1665 de Sales est maintenu à St-Christophe par la Compagnie.
- 22 avril 1666 le commandeur de Sales est tué au combat (première défaite des Anglais de St-Christophe; le gouverneur anglais de Watts est lui aussi tué).
Le **chevalier de Saint-Laurens** lui succède pendant le combat. Il restera gouverneur de St-Christophe jusqu'à sa mort en 1689
- 1674 fin de la Compagnie des Indes occidentales
- juin 1689 le **chevalier de Guitaud** succède au chevalier de St-Laurens.
- 1690** **perte de St-Christophe** : les Anglais évacuent les Français de l'île; cette perte est consacrée par le traité d'Utrecht en 1713.

Sources d'archives

- Recensements de l'île de Saint-Christophe, Colonies G1/471 (1671) et 472 (microfilm 5mi/1245). Dossier 1 du "Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amériques".
- Correspondance des gouverneurs de Saint-Christophe, Colonies C/10b
- Correspondance des gouverneurs de la Martinique, Colonies C/8a et b
- Fonds Moreau de St-Méry, Colonies F/3/52 et 53
- Officiers civils et militaires, Colonies D/2c
- Ordre de Malte : S5212 (fonds du Grand prieuré de France : les commanderies)
- Minutier central des notaires : II/174, 04/07/1644; LXXXVI/286, 24/05/1651 (vente de Saint-Christophe à l'île de Malte); LXXXVIII/191, 02/04/1664 (transaction entre l'ordre de Malte et les héritiers Béthoulat Fourmenteau); XCVI/285 bis et ter, 05/09/1726 (titres et papiers de la famille Lonvilliers Poincy)
- Noms et blasons de tous les grands maîtres du XIe au XVIIe siècle et de tous les chevaliers du Grand prieuré de France (puis de Champagne) depuis 1523, Bibliothèque Sainte-Geneviève Ms 527

Bibliographie

Chroniqueurs :

- R.P. Jean-Baptiste Du Tertre : Histoire générale des Antilles habitées par les Français, Reprint de l'édition de 1667-1671; Editions des Horizons caraïbes 1973
- Index des noms cités dans des chroniqueurs des Antilles au XVIIe siècle, par *Philippe et Bernadette Rossignol*, IDEG 1988
- R.P. Labat : Nouveau voyage aux isles d'Amérique, Paris 1742, Editions des Horizons caraïbes 1972

Histoire des Antilles :

- Trois siècles d'histoire antillaise, de 1635 à nos jours, par *Martineau et May*, Paris 1935
- La société d'habitation à la Martinique, par *Jacques Petitjean Roget*, Atelier de reproductions des thèses Lille III et Librairie Honoré Champion Paris, 1980
- Histoire de la marine française, par *Charles de La Roncière*, Paris, 1899

Poincy :

- Le commandeur de Poincy à Saint-Christophe, par *P. Cultru*, Revue de l'Histoire des Colonies françaises, Paris 1915
- Le procès du 14 février 1656, par *Mariel Gouyon Guillaume* (Cahiers du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, n° 13, 1985)
- Le procès entre le Commandeur de Poincy et René de Bethoulat sieur de La Grange Fourmenteau, par *Bernadette et Philippe Rossignol* (Cahiers du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, n° 15, 1986)
- Le chevalier de Montmagny, premier gouverneur de la Nouvelle-France, par *Jean-Claude Dubé*, FIDES 1999

Malte :

- Histoire des chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem appelés depuis les chevaliers de Rhodes et aujourd'hui les chevaliers de Malte, par M. l'abbé de Vertot, de l'Académie des Belles Lettres, Paris 1726 (4 volumes)
- Histoire de l'ordre de Malte, par *Claire Eliane Engel*, Nagel, 1968
- Histoire de l'ordre de Malte, par *René Borricand*, 1968, réédition Editions Borricand, 1981
- Les commanderies du Grand Prieuré de France, par *E. Mannier*, Brionne, 1987

Divers :

- Ascendance antillaise de Saint-John Perse (Alexis Leger), par *Bernadette et Philippe Rossignol* (Dossier n° 2 du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, 1982)
- L'or des îles, par *Marie Reine de Jaham*, Robert Laffont, 1996

Nous remercions *Mariel Gouyon Guillaume*, apparentée au Commandeur de Poincy, de nous avoir prêté les livres de Cultru et de Dubé et de nous avoir conseillé d'aller aux Manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.